

PAR COURRIEL

Québec, le 18 septembre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-08-077 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 août dernier, concernant le nombre de plaintes reçues au ministère en lien avec des cas de harcèlement au travail (sexuel, psychologique, etc.), pour chaque catégorie, pour les cinq dernières années, le résultat des plaintes et le détail des dédommagements (sommes versées, raisons, dates).

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

1. Tableau plaintes harcèlement 2018-2023, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Huot, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

DONNÉES CONCERNANT LES PLAINTES ET SIGNALEMENTS POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL POUR LES ANNÉES 2018 À 2023

Année	Nombre de plaintes pour l'année	Psychologique	Sexuel	Résultat	Dédommagement
2018-2019	3	3		1 personne plaignante n'a pas poursuivi le processus 2 plaintes évaluées en analyse de recevabilité et conclusion que les deux plaintes sont non recevables	Aucun
2019-2020	0				Sans objet
2020-2021	4	4		1 personne plaignante n'a pas poursuivi le processus 1 personne plaignante a changé de ministère 2 démarches de dialogue assisté réalisées entre plaignants et mis en cause	Aucun
2021-2022	5	5		1 plainte évaluée en analyse de recevabilité et conclusion que la plainte est non recevable 2 plaintes évaluées recevables, enquêtes, conclusion qu'il n'y a pas eu de harcèlement dans les deux cas 1 personne plaignante n'a pas poursuivi le processus 1 personne plaignante a démissionné	Aucun
2022-2023	4	2	2	1 plainte pour harcèlement sexuel évaluée recevable, la personne plaignante ne poursuit pas la démarche, mesures d'atténuation mises en place 1 plainte pour harcèlement sexuel évaluée recevable, enquête, conclusion qu'il y a eu harcèlement, mesures disciplinaires à l'employé mis en cause 1 plainte pour harcèlement psychologique évaluée recevable, enquête, conclusion qu'il y a eu harcèlement, mesures disciplinaires aux employés mis en cause 1 plainte pour harcèlement psychologique, analyse de recevabilité et conclusion que la plainte est non recevable	Aucun
Total	16	14	2		Aucun